

BRUNO FAILLE

E. S. C. P.

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2, rue du Bout de Ville

Tél. 22.75.11.00

80260 ALLONVILLE

Télécopie 22.74.68.38

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS
GREFFE
DÉPOT du 23 DEC. 1996
n° 961775

SARL A.F.P.

AGENCE DE FOURNITURES PRUD'HOMME

216, AVENUE DE LA DEFENSE PASSIVE

80136 RIVERY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Allonville, le 18 Décembre 1996

BRUNO FAILLE

E. S. C. P.

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2, rue du Bout de Ville

Tél. 22.75.11.00

80260 ALLONVILLE

Télécopie 22.74.68.38

SARL A.F.P.

AGENCE DE FOURNITURES PRUD'HOMME

Madame, Monsieur,

Conformément à la mission qui m'a été confiée par l'unanimité des associés, j'ai l'honneur de vous rendre compte de mes conclusions concernant l'apport fait par Mr J.P. PRUD'HOMME à la SARL en formation AGENCE DE FOURNITURES PRUD'HOMME.

Mr PRUD'HOMME exploite un fonds individuel de vente et pose de systèmes d'automation qu'il se propose d'apporter à la SARL en formation A.F.P.

L'estimation faite à 70 000 Frs de la valeur du fonds correspond à ce qu'un gestionnaire prudent accepterait de payer pour une telle activité à ses débuts d'exploitation.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus dont le montant s'élève à 70 000 F (soixante dix mille francs).

Allonville, le 18 Décembre 1996



B. FAILLE